

## LE TUTORAT

### Définition

Le tuteur est un professionnel identifié dans l'entreprise pour sa capacité à écouter ainsi que pour ses compétences techniques confirmées. Il doit être volontaire pour cette mission d'encadrement (d'apprentis, de stagiaires, d'intérimaires, de salariés nouvellement embauchés, de collègues en mobilité interne ...).

### Objectifs

- accueillir et faciliter l'intégration dans l'entreprise
- définir les missions à accomplir
- informer et former aux métiers de l'entreprise et à leur évolution
- être à l'écoute
- aider le salarié à devenir rapidement opérationnel
- évaluer sa progression
- repérer d'éventuelles difficultés et mettre en place un plan de formation

### Formations\*

« Réussir sa formation de tuteur » formation sur 2 jours proposée par :  
ADVANCIA – école de la CCIP - 75009 PARIS - Tel : 01 49 70 61 08  
<http://www.advancia.fr/formationc/2005-rh.asp>

Les CAFOC (Centres Académiques de Formation Continue), centres ressources des GRETA (GRoupements d'ETAbissements) proposent des formations spécifiques.  
<http://www.education.gouv.fr/fp/greta.htm>

\* liste non exhaustive